



COVID-19 Rapport commercial aux intervenants de l'industrie Le 22 avril 2020

MESSAGE CLÉ

L'Agence des services frontaliers du Canada tient à remercier ses partenaires de l'industrie pour leurs efforts et leur soutien dans le maintien de la circulation des personnes et des biens essentiels.

Questions clés

Modification à noter dans le bulletin d'hier

 Dans l'édition de notre bulletin d'hier, une erreur a été relevée dans l'adresse électronique du port de Vancouver - Cargo dans le tableau des Ports d'entrée actuels participant aux salles de comptoir électroniques. Veuillez noter l'adresse électronique corrigée en rouge.

Autres sources de renseignements

Les mises à jour officielles de la COVID-19 sont disponibles sur le site web du Gouvernement du Canada.

Contacts

Si vous avez des questions complémentaires, veuillez s'il vous plait les faire parvenir au CCACF à l'adresse suivante : BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA

Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca
Directeur général du programme commercial
Bureau # 613-957-3511
Cellulaire # 343-542-9240

Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca
Directeur général des programmes
commerciaux et antidumping
Bureau # 613-954-7338
Cellulaire # 613-295-5992

Le Service d'information sur la frontière (SIF): Du Canada (Sans frais) - 1-800-461-9999 De l'extérieur du Canada (Frais interurbains applicables) - 1-204-983-3500



Annexe A - Alternatives au traitement des documents papier

Liste des documents approuvés par le siège pour soumission électronique

Peut être envoyé par courriel/télécopie	Exclus - Ne peut pas être envoyé par courriel/télécopie
Fret	 Les demandes de mainlevée qui doivent être envoyées par
 Formulaire A8A(B) document de contrôle du fret 	EDI, conformément au D17-1-4
Réenregistrement du manifeste	
Déconsolidation	Les envois réglementés nécessitant ce qui suit :
Formulaire A10 Sommaire	o Certificats Kimberley
Formulaire A30 Avis de réaffectation	o Permis CITES
• BSF673	
• A6/A6A	 Les B3 de type C pour lesquels le paiement est exigé avant la mainlevée
Mainlevée	• K32 – Demandes de remboursement
MDM/SEA papier (avec feuille maitresse d'exception EDI)	- Noz Bomanado de fombodidoment
• Types B3 : tous, sauf lorsque le paiement est requis avant la	
mainlevée	
Demandes de mainlevée réglementées, pas autrement exclus	
 Déclarer devant arriver (DDA) / Valeur incluse (VI) 	
Expédition aérospatiale	
A48 Corrections de MDM	
• K36A – Magasins de navires	

Points clés :

- La législation existante continue de s'appliquer. Il convient de noter que le règlement sur l'octroi de licences aux courtiers en douane exige que les documents relatifs à la mainlevée ne soient présentés que par les courtiers ayant un bureau dans le port.
- Les politiques existantes et les mémorandums D (c'est-à-dire la série D3, D17-1-4) continuent de s'appliquer.
- Tous les documents sont toujours requis, dans le bon ordre.
- Pour les demandes de mainlevée, une feuille maîtresse d'exception EDI doit être fournie, conformément au D17-1-4.
- Au lieu d'enveloppes colorées, il faut écrire la couleur d'enveloppe spécifiée dans la note de service D sur la première page pour permettre le triage des demandes.
- Des informations et des procédures supplémentaires seront fournies par le port.
- Les demandes non conformes seront rejetées.

Points clés pour le courrier électronique :

- Des adresses électroniques distinctes seront fournies par le port pour les demandes de fret et de mainlevée;
- L'objet du message doit être : TYPE DE DEMANDE NUMÉRO DE TRANSACTION, c'est-à-dire MDM 12345-1900123459 ; A48 12345-1900123459 ; BSF673 014-28442347324 :
- La demande sur papier doit être transmise au moyen d'un document PDF joint ;
- Seules les pièces jointes en format PDF sont autorisées ;
- Le nom du fichier PDF doit être NUMÉRO DE TRANSACTION.pdf, c'est-à-dire 12345-1900123459.pdf ; et
- Notez que le type de demande n'est pas indiqué dans le nom du fichier, mais seulement dans l'objet.

Points clés pour la télécopie :

- Il s'agit d'un processus provisoire uniquement, pour la durée de la pandémie.
- Deux copies sont nécessaires pour les envois par télécopie, une pour conservation par l'ASFC et une pour être timbrée et retournée au client.
- Indiquez le nom du contact, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

Timbres électroniques de l'ASFC :

Certains bureaux de l'ASFC retournent par courriel aux clients les documents estampillés électroniquement. Comme les versions électroniques des timbres apparaissent différemment des timbres physiques, ils sont partagés ici à des fins de sensibilisation.











Ports d'entrée actuels participant aux salles de comptoir électroniques : Les clients doivent obtenir une confirmation du bureau local avant d'envoyer des documents par courrier électronique.

Code du port	Région / Lieu	Fret / Mainlevée	Courriel
009	Halifax	Fret	CBSA.Manifest-009-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
009	Halifax	Mainlevée	CBSA.Commercial-009.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
395	Montréal	Fret	CBSA.Manifest-395-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
395	Montréal	Mainlevée	CBSA.Commercial-395.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
417	Kitchener	Fret	CBSA.Manifest-417-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
417	Kitchener	Mainlevée	CBSA.Commercial-417.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
453	Windsor	Mainlevée	CBSA.Commercial-453.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
495	Toronto	Fret	CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
497	Toronto	Fret	CBSA.Manifest-497-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
809	Vancouver	Mainlevée	CBSA.Commercial-809.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
809	Vancouver	Fret	CBSA.Manifest-809-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
809	Vancouver	Fret - Volume important pouvant atteindre 100 pages. Si vous envoyez plus de 100 pages, veuillez nous en informer à l'avance.	809VCOWMANIFESTCONTROL@cbsa-asfc.gc.ca
821	Aéroport international de Vancouver	Fret	CBSA.Manifest-821-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
821	Aéroport international de Vancouver	Mainlevée	CBSA.Commercial-821.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca